

N°20-09-113

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 septembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DENEQUE J.F. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. ; DEVIGNE M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à I. POURCHEL)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; DUFOUR O. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O.

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; LOUIS D.

1

Monsieur Didier BEE est élu secrétaire.

OBJET : TENUE DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Christian LEROY

L'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil communautaire se réunit, soit au siège de l'EPCI, soit dans un lieu choisi par l'organe délibérant, dans l'une des communes membres. Cette faculté est offerte aux EPCI, en raison de l'étendue territoriale de leur champ d'activités, dans le souci de faciliter l'accès aux séances des conseils communautaires.

Ainsi, il est proposé de délibérer afin de valider les salles dans lesquelles pourra se réunir le conseil communautaire, pendant toute la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** la liste des salles dans lesquelles le conseil communautaire peut se réunir (cf. annexe).

Ces salles respectent le principe de neutralité et les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires, et permettent d'assurer la publicité des séances.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20200917-20-09-113-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

ANNEXE

COMMUNES	SALLES
ACQUIN-WESTBECOURT	Salle de l'AEP
AFFRINGUES	Salle communale
ALQUINES	
AUDREHEM	Salle Léon Bodart
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	Salle d'activités diverses
BLEQUIN	Salle Polyvalente
BOISDINGHEM	Salle communale
BONNINGUES-LES-ARDRES	Salle la contemporaine
BOUVELINGHEM	Salle des fêtes
CLETY	Salle communale
CLERQUES	Salle Communale
COULOMBY	Salle des fêtes
DOHEM	Salle des fêtes
ELNES	Salle Ernest Azelart
ESCOEUILLES	Salle multifonctions
ESQUERDES	Salle de la Poudrerie
HAUT-LOQUIN	Salle Gilbert Régnault
JOURNY	Salle des fêtes
LEDINGHEM	Salle communale
LEULINGHEM	Salle Communale
LUMBRES	Salle Léo Lagrange – Salle Michel Berger
NIELLES-LES-BLEQUIN	Salle communale
OUVE-WIRQUIN	Salle des fêtes
PIHEM	Salle polyvalente
QUELMES	Salle René Demol
QUERCAMPS	Salle polyvalente
REBERGUES	Salle des fêtes
REMILLY-WIRQUIN	Salle des fêtes
SENINGHEM	Salle d'activités
SETQUES	Salle des fêtes
SURQUES	
VAUDRINGHEM	
WAVRANS-SUR-L'AA	Salle Josse Heumez
WISMES	Salle des fêtes
WISQUES	Salle Michel Biauxque
ZUDAUSQUES	Salle polyvalente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES	Salle de sports Albert camus – Maison du Papier – Ancienne piscine

2



Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20200917-20-09-113-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020